

Arrêté n°2025-005-DS

Portant délégation de signature à Madame la Directrice de la Direction de la Recherche et de la Valorisation

à

Madame Audrey MOREL SENATORE

Directrice

Direction de la Recherche et de la Valorisation

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,

Considérant l'admission à la retraite de Madame Laurence SARACINO à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Considérant qu'afin de pourvoir à son remplacement et d'assurer la continuité du service, Mme Audrey MOREL SENATORE a été recrutée à la direction de la DRV à compter du 1^{er} décembre 2024.

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Madame **Audrey MOREL SENATORE**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant la Direction de la Recherche et de la Valorisation, les actes qui suivent.

Chapitre I

Affaires financières

Article 2

Madame **Audrey MOREL SENATORE** reçoit délégation pour signer :

- L'attestation de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la Direction de la Recherche et de la Valorisation,
- Les ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction,
- Les demandes de subventions aux collectivités territoriales, aides à la publication, MTA (*Material Transfer Agreement*), NDA (*Non disclosure Agreement*).

Chapitre II

Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant).

Chapitre III

Demandes de subvention

Article 4

Madame **Audrey MOREL SENATORE** reçoit délégation afin de signer, dans le cadre des appels d'offre incluant plusieurs étapes les demandes d'intention, les pré-propositions, les expressions d'intérêt et les propositions avant sélection et négociation.

Chapitre IV

Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent **DAJI/2024/DS/037** en date du 6 février 2024.

Article 7

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels de la Direction concernée. Il est publié au recueil des actes administratifs d'Aix-Marseille Université.

Article 8

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 janvier 2025,

Le délégué


Eric BERTON

Le Président d'Aix Marseille Université,



Publiée le :

30 JAN. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

30 JAN. 2025